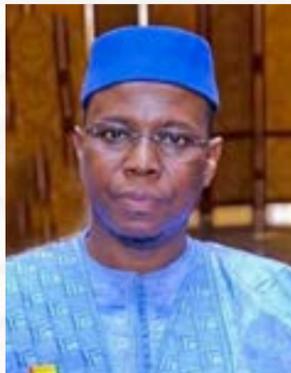




Cérémonie d'ouverture officielle de la Conférence de haut niveau sur la Lutte contre la Corruption en Afrique - Février 2023



L'Office central de lutte contre l'enrichissement illicite au Mali

Combattre la corruption dans une perspective nationale

Dr/Moumouni Guindo

Chef de l'Office central de lutte contre l'enrichissement illicite au Mali

La lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite est un combat de longue haleine. Créé par l'Ordonnance n°2015032-/P-RM du 23 septembre 2015, l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) est l'institution nationale en charge de lutter contre la corruption et l'enrichissement illicite au Mali.

C'est quoi l'OCLEI ?

L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) est l'institution nationale en charge de lutter contre la corruption et l'enrichissement illicite au Mali. L'OCLEI est créé sous la forme d'une autorité administrative indépendante par l'Ordonnance N°2015-032/P-RM du 23 septembre 2015, ratifiée par la Loi n°2016-017 du 9 juin 2016. L'OCLEI a son siège à Bamako, à Hamdallaye ACI 2000.

L'OCLEI est chargé de mettre en œuvre la loi portant prévention et répression de l'enrichissement illicite au Mali. Plus précisément, sa mission est de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagées aux plans national, sous régional, régional et international contre l'enrichissement illicite.

Cette mission de l'OCLEI est déclinée en cinq fonctions es-

sentielles, à savoir :

- la prévention par l'information et la sensibilisation ;
 - la coopération et la collaboration entre les acteurs nationaux et internationaux impliqués dans la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite ;
 - la contribution à la répression par la transmission des dossiers d'enquêtes à la justice ;
 - les études assorties de recommandations ;
 - le traitement des déclarations de biens.
- L'OCLEI repose sur un organe collégial composé de six représentants de l'Etat et de six représentants de la société civile au sens large. Ils ont un mandat de quatre ans, renouvelable pour moitié. Cet organe collégial de douze membres est le Conseil de l'OCLEI.

Les douze membres du conseil sont ainsi désignés :

L'OCLEI a transmis 23 dossiers à la Justice pour un montant de 23 milliards 855 millions de FCFA, soit environ 40 millions de dollars américains.

Les personnes concernées par ces dossiers sont de profils divers et variés. On y retrouve un ancien ministre, plusieurs fonctionnaires civils et militaires, des diplomates et élus.

- trois magistrats désignés par le Président de la République ;
- un cadre des administrations financières désigné par le ministre chargé des Finances ;
- deux officiers de police judiciaire, dont un de la gendarmerie et un de la police, désignés par le ministre chargé de la Justice sur proposition du ministre chargé de la Sécurité ;
- un communicateur désigné par la Haute Autorité de Communication ;
- un spécialiste en passation des marchés publics désigné par l'Autorité de Régulation des Marchés publics ;
- un représentant du secteur privé, désigné par le Conseil national du Patronat ;
- un expert-comptable désigné par l'Ordre des Experts comptables ;
- un représentant des organisations non gouvernementales s'occupant des questions de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption désigné par le Conseil national de la Société civile ;
- un représentant des défenseurs des Droits humains désigné par la Commission nationale des Droits de l'Homme.

Le Conseil de l'OCLEI prend toutes les décisions relatives aux actions de lutte contre l'enrichissement illicite.

Le Conseil de l'OCLEI est reparti en 4 pôles de travail. Ces pôles de travail sont composés comme suit :

- Le Pôle Prévention et Déclaration de biens ;
- Le Pôle investigation ;
- Le Pôle Coopération ;
- Et le Pôle Etudes et recommandations.

Ces pôles d'activités sont appuyés par les services techniques de l'OCLEI qui sont placés sous l'autorité d'un Secrétaire général.

Depuis son opérationnalisation en 2017, l'OCLEI est présidé par le Docteur Moumouni GUINDO. Il est de ce fait Président du Conseil de l'OCLEI.

Qui est Docteur Moumouni Guindo ?

Moumouni GUINDO est un magistrat de grade exceptionnel, docteur en droit. Il est diplômé de l'ENA du Mali et de l'ENA de France.

Docteur Moumouni GUINDO est titulaire de 2 MBA en gestion, d'un Master 2 en finances publiques et du diplôme professionnel d'audit interne de l'IFACI (France).

Ancien Secrétaire général du Ministère de la Justice et des Droits de l'homme, Moumouni Guindo a servi au Bureau du Vérificateur général comme Vérificateur chargé de la cellule juridique et Chef de la cellule de gestion de la qualité des vérifications.

Dans sa carrière de juge, Moumouni GUINDO a servi dans les tribunaux, notamment comme juge d'instruction chargé des affaires de délinquance financière.

2022, une année riche en réalisations

Du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, l'Office central de lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) a réalisé plusieurs actions.

La prévention

L'OCLEI a mené 23 activités de sensibilisation à travers le Mali. Ces activités ont directement touché 2 063 personnes dont un nombre important de femmes et de jeunes de moins de 35 ans.

L'OCLEI a renforcé son partenariat avec la société civile malienne. Ce partenariat s'est traduit par une synergie d'actions avec plusieurs organisations dont les confessions religieuses (musulmanes et chrétiennes) pour assurer la prévention de l'enrichissement illicite sous l'angle des religions ; et la Plateforme des Organisations syndicales de Lutte contre la Corruption, pour le renforcement de l'éthique et la déontologie

au niveau des services de l'administration. Cette plateforme syndicale est composée de 3 centrales syndicales et de 6 syndicats.

L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite exploite les déclarations de biens déposées à la Cour suprême du Mali. A la date du 31 décembre 2022, l'OCLEI a exploité 2 842 déclarations de biens.

L'appui aux autorités

L'OCLEI a suscité et soutenu l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la corruption au Mali.

Il a fortement contribué à la création de l'Agence de Recouvrement et de Gestion des Avoirs saisis ou criminels.

La contribution à la répression

L'OCLEI a transmis 23 dossiers à la Justice pour un montant de 23 milliards 855 millions de FCFA, soit environ 40 millions de dollars américains.

Les personnes concernées par ces dossiers sont de profils divers et variés. On y retrouve un ancien ministre, plusieurs fonctionnaires civils et militaires, des diplomates et élus.

La coopération internationale

Conformément à la loi, l'OCLEI est chargé d'assurer la coopération et la collaboration. Au plan international, il a signé 8 protocoles d'accord de partenariat et de coopération avec des homologues d'Afrique et d'Europe. Nous citons : The independent Commission against corruption (ICAC) de l'Ile Maurice, Agence Nationale de Lutte contre la Corruption de la Guinée Conakry, Agence française Anticorruption, Instance Nationale de Probité, de la Prévention et de Lutte contre la Corruption du Maroc, Office nationale de lutte contre la Fraude et la Corruption du Sénégal, l'Autorité supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption du Burkina Faso, l'Unité spéciale d'Investigation de l'Afrique du Sud et la Banque africaine de Développement.

L'OCLEI participe activement aux travaux de l'Association des Autorités Anticorruption d'Afrique (AAACA). Le Président de l'OCLEI est le Premier Vice-Président de l'AAACA depuis 2022. Il a été élu et a fait campagne commune avec l'ACA de l'Egypte, élu Président. Depuis, le Mali a accueilli le 11ème comité exécutif de l'AAACA à Bamako en février 2023. Depuis cette date, l'OCLEI abrite toutes les réunions Zoom de l'AAACA.

L'OCLEI a organisé à Bamako, du 20 au 23 février 2023, la 2ème édition de la Conférence de haut niveau sur la corruption en Afrique, sur le thème : « Lutte contre la corruption : nouvelles dynamiques, recouvrement d'avoirs illicites, coopération internationale ». 36 pays d'Afrique, d'Amérique, d'Europe et d'Asie ont participé à cette rencontre de Bamako. Il y avait plus de 300 participants dont une centaine venue des autres pays.

La deuxième conférence de Bamako a fait 15 recommandations, au nombre desquelles :

la refondation des systèmes éducatifs africains par la promotion d'un enseignement multilingue fondé sur la langue maternelle, l'enseignement de l'histoire africaine et les valeurs sociales africaines, en particulier à travers des programmes d'éducation civique et morale réhabilités ;

le renforcement des capacités des institutions et agences dédiées à la lutte contre la corruption et la mise en œuvre effective des mécanismes de sanction et de lutte contre l'impunité ;

le renforcement des liens de collaboration et la synergie entre les structures nationales de contrôle, les agences de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite et les autres acteurs, à travers la mise en place de plateformes et de cadres de dialogue, de concertation et de coordination.

Etudes et recommandations

Les études et recommandations sont des pans importants dans les fonctions de l'OCLEI. Depuis son opérationnalisation en 2017, l'OCLEI a réalisé quatre études. Ces études ont respectivement porté sur l'étiologie de l'enrichissement illicite, la déontologie des agents de l'administration publique du Mali, les techniques d'enrichissement illicite et l'analyse des subventions accordées par l'Etat aux établissements d'enseignement secondaires, techniques et professionnels du Mali.

Ces études ont formulé plusieurs recommandations à l'endroit des autorités pour une gestion saine des deniers publics, l'assainissement de l'administration.